



Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie

**Présentation au Comité des comptes publics et au
Comité des corporations de la Couronne
Rapport de la VG de 2015, volume 1 24 mars 2015**

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

www.agnb-vgnb.ca

Audit demandé par l'Assemblée législative

- Juin 2013 – motion unanime
- Demandé à la VG de:
 1. Mener une vérification de l'aide financière accordée à Atcon
 2. Formuler des recommandations afin d'améliorer le rendement du Ministère



Autorité d'audit de la VG

- **12(1) À la demande de l'Assemblée législative...**
 - *La VG peut auditer et faire rapport sur toute question relative aux affaires financières de la province...*
 - *Si, dans l'opinion de la VG, la demande n'entrave pas l'exercice de ses responsabilités principales.*

Loi sur le vérificateur général

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Investissement important par le ministère du Développement économique ~1 milliard de dollars d'aide financière approuvée au cours des 10 derniers exercices

	Total 2003-2013
Prêts	428,9 \$
Garanties de prêt	336,7
Aide stratégique	132,4
Autres	54,8
Total	952,8 \$



L'aide financière pour le développement économique est un investissement important pour la Province

	2013-2014	2012-2013
Développement économique (comprends SDR)	150,8 \$	200,4 \$
Tourisme, Patrimoine et Culture	41,9	36,6
Gestion provinciale Ltée	10,8	5,8
Investir NB	7,0	4,7
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	5,2	5,0
Provision	5,4	5,8
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	3,9	4,1
Société de Kings Landing	3,5	3,7
Charge d'amortissement	2,9	3,0
Total	231,4 \$	269,1 \$

Qui est Atcon?

Reçu de l'aide

financière de PNB :

- Atcon Plywood Inc
- Atcon Industrial Inc
- Atcon Holdings Inc
- Atcon Group Inc
- Eastwood
- Nutritec Inc
- Arvin Special Machinery

Autres :

- Atcon Property Holdings
- Atcon Veneer Products Inc
- Atcon Logistics Inc
- Atcon Construction Inc
- Atcon Management Services Inc
- Atcon Civil Ltd
- autres



Qu'est-ce une garantie de prêt?

- Une compagnie obtient un prêt d'une banque.
- S'il est à risque élevé, la banque exige un cosignataire.
- Sous la *Loi sur le développement économique*, la province peut approuver une garantie de prêt.
- Dans le cas où la compagnie est en défaut de paiement,
 - la banque demande paiement du prêt.
 - la province doit payer.
- Sûreté – Afin d'atténuer le risque, la province obtient une sûreté sur les biens de la compagnie



Relation entre PNB et Atcon:

investissement important, complexe et s'étend sur plusieurs gouvernements

1993-2008	Mai 2008	Juin 2009	Mars 2010	Octobre 2010	Aide totale 1993-2010
Aide accordée 17 fois, valeur totale de 13,9M\$ en prêts, GP et subventions	GP de 13,4M\$ émise	GP de 50M\$ émise	Paiement par PNB de 50M\$ sur la GP à la banque	Paiement par PNB de 13,4M\$ sur la GP au GTNW	Prêts, GP et subventions de 77,3M\$

GP – Garantie de prêt

Pièce 2.4 (p.28) condensée

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



Objectifs de l'audit

Déterminer si :

1. Le gouvernement a exercé une diligence raisonnable dans l'octroi de l'aide financière à Atcon
2. Les organismes gouvernementaux coordonnent leur aide afin de limiter l'exposition de la Province
3. Recommandations formulées antérieurement par VG ont été mises en oeuvre
4. Un rapport public sur le rendement de l'aide financière est effectué



Constatation: circonstances inhabituelles concernant l'admissibilité d'Atcon à la garantie de prêt de 50 millions de dollars

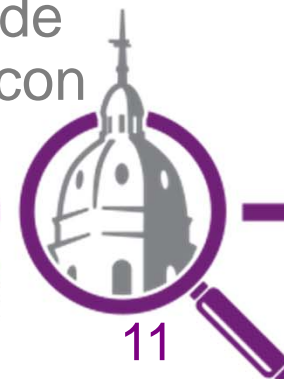
Critères législatifs :

1. Industrie admissible
 - Secteur de la construction est admissible, mais n'est pas normalement financé
2. Application
 - L'application n'était PAS préparée par Atcon
3. Recommandation par le Conseil de développement industriel du Nouveau-Brunswick (6 sous-ministres)
 - La recommandation du CDINB était de « rejeté la demande »



Constatation : Si la condition sur la garantie de 13,4 millions de dollars n'avait pas été retirée, l'exposition de la province aurait été sensiblement réduite.

- En raison du risque élevé de la garantie de prêt de 13,4M\$, il y avait une condition pour empêcher Atcon de demander une aide financière supplémentaire de la province jusqu'à ce que la garantie de 13,4M\$ soit expirée.
- Cette condition a été retirée par la suite.
- Si elle n'avait PAS été retirée, la perte de la province reliée à Atcon aurait été beaucoup plus basse (exposition de 16,4M\$ comparée à 72M\$ un an plus tard quand Atcon a fait faillite).



Constatacion : Le Cabinet a approuvé la garantie de prêt de 50 millions de dollars malgré les risques importants.

Évaluation de **RISQUE ÉLEVÉ** par les employés du Ministère

- « *Atcon a démontré une rentabilité marginale ces récentes années* »;
- « *Selon cette performance passée, la capacité de la compagnie à rembourser toute augmentation substantielle de son endettement est très discutable* »;
- « *Atcon a des antécédents de manquement à honorer ses obligations de paiement* »;
- « *La compagnie continue d'entreprendre des projets dépassant ses capacités financières et de demander ensuite l'appui de la province après coup.* » [Traduction]

Constatation : Le Cabinet a approuvé la garantie de prêt de 50 millions de dollars malgré les risques importants.

Date	Événement	× rejeté ✓ approuvé	Personnel d'ENB*	CDINB	Cabinet
25-mars-09	Demande approuvée par le Cabinet		×	×	✓
13-août-09	Demande : - prélever 2 millions de dollars pour le fonds de roulement à même les argents prévus pour les projets d'investissement - la province libérera la sûreté de premier rang sur les actifs d'Atcon au profit de la Banque de la Nouvelle-Écosse		×	×	✓
2-sept-09	Le Ministère et le Cabinet rejettent la demande de restructuration pour libérer la sûreté.		×	Note 1	×
11-sept-09	Le Cabinet renverse la décision du 2 septembre.		×	Note 1	✓

Note 1: Cette demande n'a pas été révisée par le CDINB car le Conseil avait déjà rejeté les deux demandes précédentes.

Constatation : Importance particulière accordée à de vagues avantages en matière d'emplois

Nous avons relevé des incohérences dans la description de l'avantage:

- « pourrait engendrer la création de nouveaux emplois dans la construction pour le Nouveau-Brunswick »
- « le projet (...) générant un nombre important d'emplois pour les Néo-Brunswickois. »
- L'avantage était décrit comme « on peut espérer le maintien de la masse salariale de 70 millions de dollars de la compagnie ». [Traduction]



Constatation : Analyse fondée sur des informations financières désuètes

- L'approbation du Cabinet était en mars 2009
- L'analyse financière comprenait :
 - États financiers audités pour janvier 2006, 2007
 - États financiers non audités pour janvier 2008, 2009
- Le Ministère nous a informés que l'émission de la garantie était conditionnelle à la réception des états financiers audités de 2009.
- Nous n'avons pu obtenir une preuve satisfaisante que les états financiers audités ont été reçus avant l'émission de la garantie.



Constatation : Le Cabinet a approuvé la libération de la sûreté de 1^{er} rang au profit de la banque, malgré les risques recensés par le personnel.

- « *La compagnie se trouve dans une situation financière précaire.* »
- « *La compagnie est au bord de l'effondrement.* »
- « *Chaque étape franchie par la province affaiblit davantage notre sûreté, de mal en pis.* »
- « *L'acceptation de la demande affaiblira de 33 millions de dollars la sûreté de la province à court terme et fournira à la banque une sûreté complète pour son prêt d'exploitation.* »

[Traduction]

Constatation : Le Cabinet a approuvé la libération de la sûreté de 1^{er} rang au profit de la banque, malgré les risques recensés par le personnel. (suite)

- *« La province subirait une perte, potentiellement de l'ordre de 50 à 71 millions de dollars, si la compagnie fait faillite dans les 6 prochains mois. »*
- *« à cause du risque extraordinaire lié à cette demande. »*

[Traduction]

Constatation : L'autorité juridique de modifier la sûreté n'était pas évidente

Le règlement 82-197 de la Loi sur le développement économique énonce que :

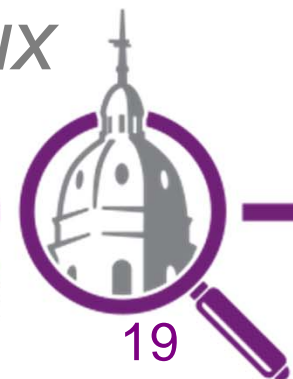
«Le Ministre peut...différer...les conditions [de l'aide financière fournie]

C. si la sûreté qu'il détient n'est pas touchée de façon importante par la modification.»

- La VG considère la modification importante donc la décision N'EST PAS conforme au règlement.
- Le Bureau du Conseil exécutif a indiqué son désaccord avec l'interprétation du VG.

Recommandation du VGNB

- Proposer une mise à jour de la *Loi sur le développement économique* pour clarifier le pouvoir de modifier la sûreté.
- Réponse du Ministère: « *La Loi sur le développement économique sera abrogée sur la promulgation de la Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick. ONB aura l'entière discrétion par rapport aux modifications de la sûreté.* » [Traduction]



Constatation: Recouvrement minimal contre la sûreté détenue par la province

- Au moment de l'audit, moins de 1% (400 000 \$) récupéré
- Problèmes courants:
 - Délai de recouvrement sur la garantie personnelle
 - La province ne détenait pas le titre.
 - Litige contre les auditeurs non résolu



Recommandation du VGNB

- Lorsque des garanties personnelles sont données, s'assurer qu'il existe des éléments probants adéquats qui appuient la valeur de la garantie personnelle, comme quoi l'avoir net est suffisant pour protéger l'argent des contribuables.
- Réponse du Ministère : « Nous convenons de faire preuve de plus de diligence dans ce domaine. » [Traduction]



Constatation: Besoin de rationaliser le nombre d'entités provinciales qui offrent de l'aide financière

- Ministère du Développement économique
- Ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches
- Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail;
- Société de développement régional
- Gestion provinciale Ltée
- Investir N.-B.
- Fondation de l'innovation du N.-B.



Recommandation du VGNB

- Justifier le nombre d'entités provinciales qui offrent de l'aide financière à l'industrie.
- Réponse du Ministère : « Nous soumettrons cette recommandation au Conseil de l'emploi. » [Traduction]



Constatation: Aucune surveillance centrale afin de limiter l'exposition à une seule société

- L'exposition importante émanant d'une seule société représente un risque pour la province, car un manquement peut donner lieu à une perte financière substantielle pour les contribuables.
- L'exposition totale reliée à Atcon, déclarée par 6 agences, était de ~81 millions de dollars.



Recommandation du VGNB

- Que le Ministère établisse un plafond sur le montant d'aide qui peut être accordé à une seule société ou à un groupe de sociétés apparentées et sur le niveau d'exposition de la province.
- Réponse du Ministère : « *Cette question sera présentée au conseil d'administration d'Opportunités Nouveau-Brunswick pour considération.* » [Traduction]



Recommandation du VGNB

- Que le Ministère mette en œuvre un processus par lequel l'aide financière accordée à l'industrie par tous les ministères et organismes publics soit surveillée
- Réponse du Ministère : « *Nous convenons d'adopter un processus plus officiel à l'avenir.* » [Traduction]



Recommandation du VGNB

- Que le Bureau du Conseil exécutif assume la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport par tous les ministères et organismes qui accordent de l'aide financière à l'industrie.
- Réponse du BCO : *«...convient qu'il devrait être responsable de la surveillance et de la coordination des activités des divers ministères et organismes du gouvernement qui ont trait à la mise en œuvre des recommandations de ce rapport...»*



Constatacion : Le Ministère n'a pas mis en oeuvre de nombreuses recommandations antérieures du VGNB sur le développement économique

- Rapport du VG de 2010 : 29% mises en oeuvre (2 de 7)
- Rapport du VG de 1998 : 69% mises en oeuvre (20 de 29)
- Certains domaines continuent de présenter des déficiences;
- Des recommandations similaires sont encore une fois formulées dans notre rapport.



Constatation : Impossible d'évaluer les retombées de l'aide financière accordée

Malgré d'importants investissements chaque année :

- Le Ministère ne présente pas publiquement le rendement réel
- Seuls les résultats prévus sont présentés (emplois)
- Impossible d'évaluer la valeur ou les retombées de l'aide
- Aucunes cibles ou objectifs pour les programmes d'aide financière



Constatation: Le rendement réel peut et devrait faire l'objet d'un compte rendu

Un examen antérieur du Bureau du contrôleur révèle une piètre optimisation des ressources:

- Des ~300M\$ en aide - seulement 53 % des cibles d'emplois atteintes.
- Le coût réel par emploi - 86 % plus élevé que prévu.
- Pour les dossiers importants (>5M\$) - le coût par emploi était trois fois plus élevé.
- De 700M\$ en aide financière offerte de 2001 à 2009, seulement 15 % (102M\$) ont été jugés fructueux
- 41 % (290M\$) classés comme infructueux ou douteux



Recommandation du VGNB

- Que le Ministère présente dans son rapport annuel autant les résultats prévus que réels en matière de création d'emplois et de maintien d'emplois.
- Réponse du Ministère : « *L'établissement de la création globale d'emplois et des autres cibles pour le GNB fait partie du mandat du Conseil de l'emploi...les membres au niveau sous-ministre de l'équipe de création d'emplois du gouvernement effectueront de manière collaborative le suivi du rendement ...Le contenu de ces deux mécanismes de compte rendu sera probablement inclus dans le rapport annuel d'ONB. » [Traduction]*



Recommandation du VGNB

- Que le Ministère fasse le suivi et présente un historique de 10 ans du rendement réel de l'aide accordée à l'industrie.
- Réponse du Ministère : « ...*les dirigeants d'ONB seront heureux de faire le suivi de la présente recommandation...* » [Traduction]



Recommandation du VGNB

- Que le Ministère établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses programmes d'aide financière accordée à l'industrie.
- Réponse du Ministère : « *La forme de tout programme et les objectifs qui lui sont associés sont en train d'être préparés dans le cadre de la transition vers la nouvelle société.* » [Traduction]



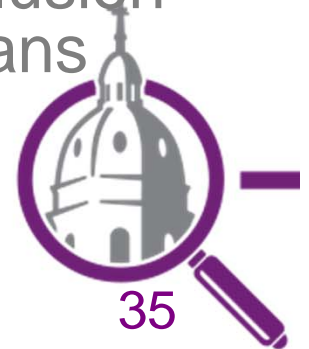
Recommandations du VGNB

- 19 recommandations pour adresser les constatations du rapport
- 18 au ministère - réponse généralement favorable :
 - 15 acceptées - soumises à la nouvelle société Opportunités NB ou au Conseil de l'emploi
 - 3 acceptées - déjà mises en oeuvre
- 1 au Bureau du Conseil exécutif – réponse favorable



Constatations globales – 1^{er} objectif

1. Le Cabinet n'a pas tenu compte des avis des hauts fonctionnaires.
2. La décision de modifier la sûreté était une décision cruciale qui a coûté aux contribuables des millions de dollars.
3. Le Cabinet a démontré un mépris très troublant à l'égard de l'argent des contribuables.
4. L'autorité juridique de modifier la sûreté n'était pas évidente.
5. Une situation similaire pourrait se reproduire.
6. Nous n'avons rien vu qui supporterait une conclusion que les décisions prises étaient raisonnables dans les circonstances



Constatations globales – Objectifs 2, 3, 4

- Aucune surveillance centrale de l'aide financière accordée aux sociétés prises isolément.
- Seulement 29 % des recommandations du VG de 2010 ont été mises en oeuvre.
- Le Ministère ne publie pas ses résultats de rendement.



Commentaire de clôture du VGNB

- Audit centré sur les événements entourant le processus de prise de décision du gouvernement
- Nous n'avons pas effectué ce qui suit :
 - *audit judiciaire*
 - *enquête*
 - *interroger des personnes sous serment*
- Des questions peuvent demeurer.
- Le coût aux contribuables est déjà de plus de 70 millions de dollars
- Le VGNB est prêt à poursuivre la question à la demande de l'Assemblée législative



Remerciements

- Coopération de la direction et du personnel passés et actuels
- ÉQUIPE VGNB



Q et R

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

